



La Réunion-Mayotte

Tourisme et emploi à La Réunion

Forte croissance des emplois touristiques entre 2011 et 2018

Entre 2011 et 2018, à La Réunion, l'emploi dans les activités liées au tourisme augmente fortement (+ 37 %), soit une croissance 2,3 fois supérieure à celle de l'emploi total. Ces activités liées au tourisme emploient 13 500 personnes en 2018, soit 4,6 % de l'emploi total. Les non-salariés occupent 20 % des emplois touristiques, contre 12 % de l'ensemble des emplois. Leur nombre a d'ailleurs augmenté plus fortement entre 2011 et 2018 que celui des salariés.

En 2018, l'hôtellerie et la restauration regroupent 4 700 emplois touristiques, soit un tiers de ces emplois. Suivent les transports intérieurs (locations de voitures, taxis, etc.) et les activités récréatives et de loisirs.

Le TCO et la Cavis génèrent les deux tiers des emplois liés au tourisme en 2018. Dans ces deux intercommunalités, environ 6,5 % des emplois sont concernés contre 3,1 % des emplois à la Cinor et environ 2,5 % à la CASud et à la Cirest.

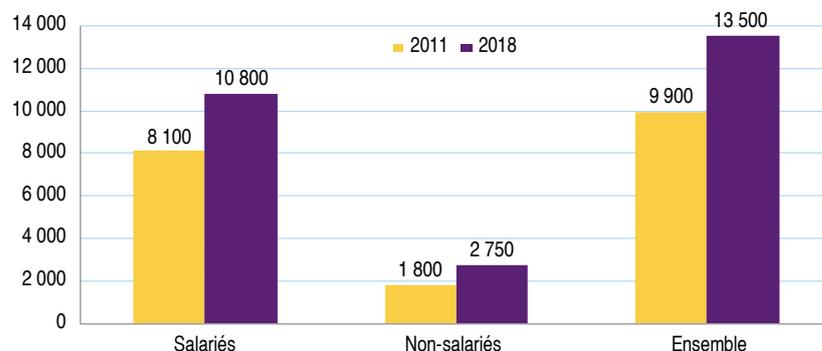
Daniel Ah-Son, Insee

Au 1^{er} janvier 2018, les activités liées au tourisme génèrent 13 500 emplois à La Réunion (*Méthode*), soit 4,6 % de l'emploi total. Un emploi touristique sur cinq est occupé par un non-salarié (*encadré*). En 2014, en moyenne annuelle, 4 % des emplois en France métropolitaine étaient liés au tourisme. Néanmoins, il existe de fortes disparités entre régions métropolitaines et selon les saisons.

Le Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion, portant les orientations stratégiques à l'horizon 2020, indiquait dès 2004 que le tourisme constituait « le meilleur potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi ». La Réunion dispose en effet d'attraits touristiques certains, comme en témoigne l'inscription en 2010 du cœur de son Parc national au Patrimoine mondial. Mais l'île doit faire face à des destinations concurrentes dans l'océan Indien, comme Maurice ou les Seychelles.

1 13 500 emplois touristiques en 2018

Nombre d'emplois touristiques à La Réunion en 2011 et 2018 selon le statut



Source : Insee, Flores 2017 – Clap 2010 – Bases non-salariés 2010 et 2017.

Depuis 2011, une forte croissance des emplois touristiques

Entre 2011 et 2018, les emplois touristiques augmentent fortement à La Réunion (+ 37 %, soit + 3 700 emplois – *figure 1*). La dynamique est 2,3 fois supérieure à celle de l'emploi total

(+ 16 %). De fait, la part des emplois touristiques dans l'emploi régional progresse sensiblement depuis 2010 (3,9 % contre 4,6 % en 2018).

La forte hausse du nombre de touristes extérieurs explique en grande partie celle des emplois touristiques : leur nombre est

passé de 420 300 en 2010 à 507 600 en 2017 (+ 21 %). Ces nouveaux visiteurs génèrent des besoins croissants, notamment dans les secteurs directement tournés vers les touristes, comme l'hôtellerie. Toutefois, d'autres secteurs, qui répondent aussi par ailleurs aux besoins de la population résidente, comme la restauration ou le commerce, profitent également de ces visiteurs.

Le tourisme a pu également se développer sur la période grâce aux résidents. La hausse de leur niveau de vie favorise une diversification de leur consommation et les amène à se tourner davantage qu'avant vers des activités touristiques. Entre 2007 et 2017, le niveau de vie moyen des 40 % de Réunionnais aux revenus intermédiaires (niveau de vie compris entre le 2^e et le 4^e quintile) augmente fortement : + 1,7 % en moyenne annuelle.

Hébergement et restauration : un emploi touristique sur trois

En 2018, l'hébergement et la restauration induisent 4 700 emplois touristiques. Ce sont 35 % des emplois touristiques de l'île (figure 3). Ces deux secteurs aux activités fortement liées, partageant pour partie une clientèle commune, contribuent fortement au développement touristique de l'île. Ils arrivent en tête des activités touristiques qui emploient le plus grand nombre de salariés. Le dynamisme de ces secteurs tient aussi aux touristes locaux. Ainsi, l'hôtellerie-restauration tient une place croissante dans le budget des Réunionnais. Leurs dépenses moyennes dans les restaurants, cafés ou assimilés, sur place ou à emporter, bondissent de 30 % entre 2011 et 2017.

Concernant le seul secteur de l'hébergement (hôtellerie et autres hébergements), tous les emplois sont considérés comme des emplois liés au tourisme. Avec ses 2 500 emplois salariés et non salariés en 2018, il est le secteur qui génère le plus d'emplois touristiques (19 %). De 2011 à 2018, 400 emplois y ont été créés (+ 19 %). Cette hausse est néanmoins moins élevée que dans d'autres secteurs, ce qui explique que le poids de l'hôtellerie dans les activités touristiques recule un peu (21 % des emplois touristiques en 2011). Sur les dernières années, l'offre hôtelière réunionnaise s'est étoffée dans la gamme des hôtels de trois étoiles ou plus. Ainsi, entre 2011 et 2018, le nombre d'hôtels dans cette catégorie double (24 en 2018), tandis que le nombre de chambres offertes progresse de 58 %. Ces hôtels, offrant une gamme de services plus étendue à leurs clients, nécessitent davantage de main-d'œuvre. En outre, l'élargissement de l'offre hôtelière dans cette gamme peut contribuer à concurrencer l'offre des pays voisins de l'océan Indien, comme l'île Maurice ou les Seychelles.

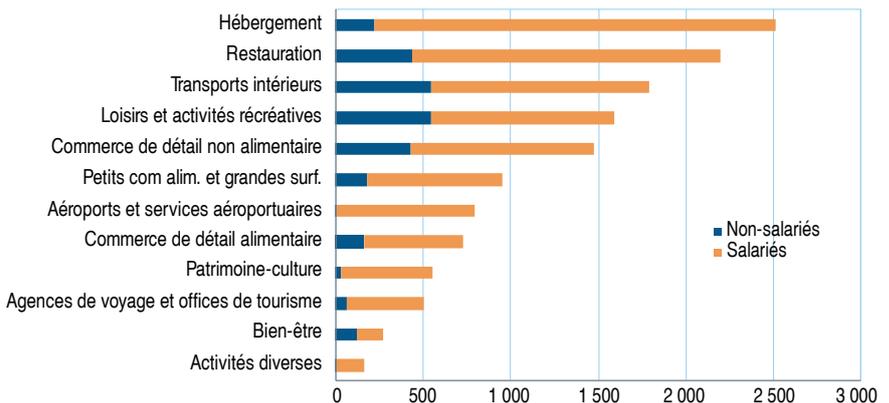
L'emploi non salarié dans le tourisme : un emploi sur cinq en 2018

Les non-salariés sont deux fois plus nombreux dans les emplois touristiques que dans l'emploi total (20 % contre 12 %). En 2018, 2 700 non-salariés travaillent dans des activités touristiques. Entre 2011 et 2018, l'emploi non salarié lié au tourisme croît plus fortement que l'emploi salarié touristique (+ 54 % contre + 33 %). De fait, la part de non-salariés dans l'emploi touristique augmente de 18 % à 20 %. En comparaison, la croissance de la part de non-salariés dans l'emploi total est moindre (de 11 % à 12 %).

En 2018, 30 % des emplois liés au tourisme sont occupés par des non-salariés dans les secteurs des transports intérieurs (500 emplois non salariés : taxis, locations de voitures), des activités récréatives et de loisirs (500) et du commerce de détail non alimentaire (400 – figure 2). Dans les secteurs du commerce de détail alimentaire, de la restauration et des petits commerces alimentaires et grandes surfaces, la part des non-salariés est de l'ordre de 20 %. Dans les activités de soins, un emploi sur deux est non salarié, mais ce secteur génère moins de 300 emplois au total. En revanche, peu de non-salariés travaillent dans l'hébergement (9 % des emplois).

2 L'emploi touristique culmine dans les transports intérieurs et les loisirs

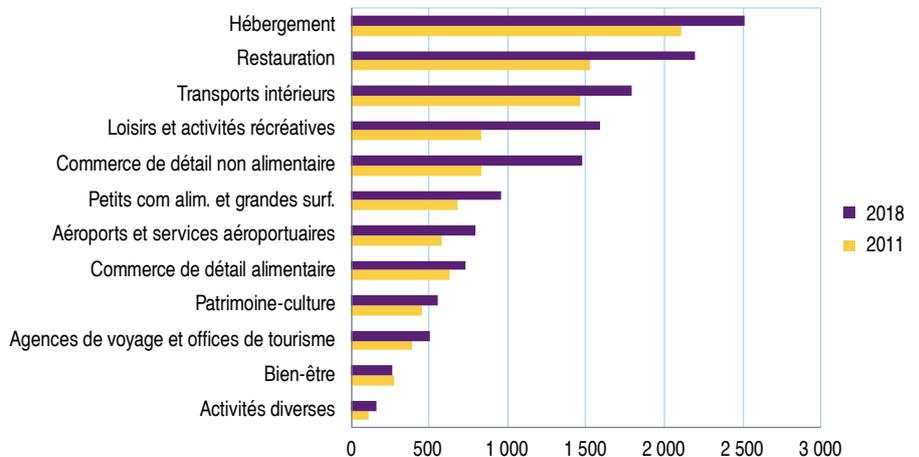
Emplois touristiques non salariés et salariés en 2018 selon le secteur d'activité



Source : Insee, Flores 2017 – Base non-salariés 2017.

3 Hôtels et restaurants concentrent le plus grand nombre d'emplois touristiques

Nombre d'emplois touristiques en 2011 et 2018 selon le secteur d'activité



Source : Insee, Flores 2017 – Clap 2010 – Bases non-salariés 2010 et 2017.

La restauration quant à elle doit son activité pour partie à la clientèle de passage, mais également aux résidents. La restauration hors du domicile est en plein essor, en lien notamment avec la hausse du nombre de personnes en emploi, qui déjeunent plus fréquemment à l'extérieur. Le secteur de la restauration génère 2 200 emplois touristiques en 2018, soit 44 % de plus par rapport à 2011. Les emplois touristiques progressent particulièrement dans la restauration rapide (+ 53 %), qui induit en 2018 autant d'emplois liés au tourisme que la restauration traditionnelle. Cependant, dans ce type de restaurants, l'emploi est plus fragile. Les non-

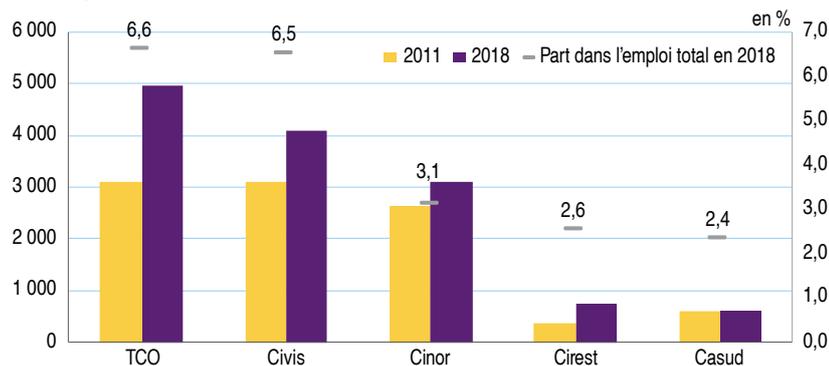
salariés y sont deux fois plus nombreux que dans la restauration traditionnelle (35 % des emplois en 2017 contre 17 %). Les salariés sont quant à eux moins souvent en contrat à durée indéterminée (67 % contre 77 %), et travaillent davantage à temps partiel (38 % contre 25 %).

De nombreux nouveaux restaurants sont créés en quelques années sur l'île : le nombre de restaurants augmente ainsi de 32 pour 10 000 habitants en 2012 à 40 en 2017.

Dans l'hébergement-restauration, les emplois créés sont plus souvent qu'ailleurs des emplois courts et à fort *turn-over*. Ainsi, en

4 Plus de 6 % des emplois liés au tourisme à la Cavis et au TCO en 2018

Nombre d'emplois touristiques en 2011 et 2018, et part des emplois touristiques dans l'emploi total en 2018 par intercommunalité



Lecture : en 2018, le TCO regroupe 4 950 emplois touristiques (échelle de gauche), soit 6,6 % de l'emploi total (échelle de droite).
Source : Insee, Flores 2017 – Estimations localisées d'emploi 2017.

2019, à La Réunion, ce secteur occasionne 22 % des embauches alors qu'il ne regroupe que 3 % de l'ensemble des salariés.

Les transports intérieurs : 13 % des emplois touristiques

Derrière les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, les **transports intérieurs** constituent le troisième secteur à concentrer le plus d'emplois touristiques en 2018, avec 1 800 emplois soit 13 % de l'ensemble des emplois touristiques. Ce secteur offre aux touristes différentes solutions pour visiter l'île : locations de voitures, taxis, excursions par car ou excursions en mer. Dans ces activités, tous les emplois sont considérés comme touristiques.

Entre 2011 et 2018, le tourisme a généré 350 emplois supplémentaires dans ce secteur (+ 23 %). Cette croissance a profité à parts égales aux taxis et aux entreprises de location de voitures.

Activités de loisirs, commerce non alimentaire : environ 10 % des emplois

En 2018, le secteur des **activités récréatives et de loisirs** regroupe 1 600 emplois touristiques, soit 12 % des emplois touristiques. Ce secteur comprend divers types d'activités : à la fois des activités ciblées loisirs telles les parcs de loisirs, les ports de plaisance, les foires et salons de nature récréative, les activités de plage, mais aussi des activités liées au sport (clubs de sport, enseignement de disciplines sportives et de loisirs, etc.). Ces activités sont pour partie orientées vers les touristes, mais aussi vers les résidents permanents.

L'emploi touristique a fortement augmenté depuis 2010 dans le secteur des activités récréatives et de loisirs : + 760 emplois, soit un doublement des effectifs. La demande croissante des touristes extérieurs pour des activités de pleine nature explique pour partie cette dynamique. Ils sont de plus en plus

nombreux ces dernières années à se tourner vers la randonnée, de loin l'activité la plus pratiquée (60 %). Les activités balnéaires (plongée, promenade en mer), le canyoning et les survols aériens sont également très prisés.

Le **commerce de détail non alimentaire** (magasins de vêtements et de chaussures, librairies, parfumeries, etc.) profite également des flux touristiques extérieurs et locaux. Les touristes peuvent en effet acheter des souvenirs dans les boutiques, des vêtements, etc. Ce secteur génère près de 1 500 emplois en 2018, soit un emploi touristique sur dix. L'implantation de ces commerces non alimentaires progresse légèrement sur l'île entre 2012 et 2017 : de 29,7 magasins pour 10 000 habitants à 31,1.

Le secteur crée 650 emplois entre 2011 et 2018 (+ 77 % par rapport à 2011), essentiellement dans les stations-service, les pharmacies et l'habillement. En particulier, les stations-service se diversifient sur la période et voient leurs parts de marché croître sur certains produits, comme sur le tabac.

Les deux tiers des emplois touristiques dans le TCO et la Cavis

En 2018, deux communautés d'agglomérations que sont le TCO et la Cavis rassemblent les deux tiers des emplois touristiques de La Réunion (9 000 emplois). Dans ces intercommunalités, environ 6,5 % des emplois sont orientés vers les activités touristiques (figure 4), soit deux points de plus que la moyenne régionale.

Avec ses 4 900 emplois touristiques, le **TCO** est l'intercommunalité où le nombre d'emplois touristiques est le plus élevé (36 % du total des emplois touristiques). Les activités touristiques sont profondément ancrées sur ce territoire grâce à des atouts majeurs. Le tourisme de la côte Ouest est avant tout un tourisme balnéaire, à Saint-Paul et Saint-Leu. Les ports de plaisance (Saint-Gilles, Le Port)

attirent aussi les touristes. Mais le territoire intègre également un tourisme des Hauts avec Mafate ou le Maïdo. Le TCO fait partie avec la Cavis des territoires les plus visités par les touristes extérieurs.

Le TCO se caractérise par la part prépondérante des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration dans l'emploi touristique. Ce territoire de la côte Ouest regroupe en effet 44 % des hôtels de l'île et concentre plus de la moitié de la capacité d'hébergement des hôtels classés. Les activités d'hébergement touristiques génèrent 1 400 emplois, soit 29 % de l'emploi touristique contre 19 % en moyenne régionale. Le poids de la restauration est moindre mais néanmoins conséquent avec 1 100 emplois, soit 22 % des emplois touristiques du territoire contre 16 % en moyenne au niveau régional.

La croissance des emplois liés au tourisme au TCO entre 2011 et 2018 (+ 1 800) est particulièrement marquée dans la restauration (+ 500 emplois), les activités récréatives et de loisirs (+ 400), ainsi que dans le commerce de détail non alimentaire (+ 300).

La **Cavis** regroupe 4 100 emplois qui relèvent directement du tourisme. Ils représentent 30 % de l'emploi touristique régional. Ce territoire bénéficie aussi de la richesse et de la diversité de son patrimoine naturel : plages, randonnées, cirque de Cilaos. Saint-Pierre en est la principale commune (la troisième de l'île de par sa population), où transitent de nombreux touristes avant de se rendre à la mer ou à la montagne.

Le commerce de détail non alimentaire génère 22 % des emplois touristiques de l'intercommunalité, soit deux fois plus que la moyenne régionale. Le nombre de commerces non alimentaires y est élevé : 36,5 pour 10 000 habitants, contre 31,1 à La Réunion.

Bien implantés sur ce territoire, les petits commerces alimentaires et les grandes surfaces génèrent en parallèle 450 emplois liés à la fréquentation des touristes, soit un emploi touristique sur dix.

Entre 2011 et 2018, la Cavis enregistre 1 000 emplois touristiques supplémentaires. Deux secteurs génèrent la moitié de ces emplois : la restauration et les activités récréatives et de loisirs. En particulier, à l'instar des autres territoires, l'implantation des restaurants se développe : de 36,2 restaurants pour 10 000 habitants en 2011 à 44,2 en 2018.

Autour du chef-lieu, un tourisme en retrait

À la **Cinor**, l'impact du tourisme sur l'emploi est moins fort que dans les intercommunalités de l'Ouest et de la Cavis. Ainsi, la Cinor regroupe 23 % de l'emploi touristique régional (3 100 emplois), alors qu'elle

concentre 34 % de l'emploi régional. Grâce à l'aéroport Roland-Garros, ce territoire est pourtant le principal point d'entrée sur l'île des touristes extérieurs.

L'aéroport est ainsi un atout majeur pour capter les flux touristiques, mais c'est aussi un pôle d'activités économiques générateur d'emplois. Près d'un quart de l'emploi touristique de la CInor est généré par l'aéroport et les services aéroportuaires (700 emplois), soit quatre fois plus qu'en moyenne à La Réunion. Le secteur des transports intérieurs contribue également à l'emploi touristique sur le territoire de la CInor, en

lien avec l'offre de taxis et d'entreprises de locations de voitures (600 emplois induits, soit 19 % des emplois touristiques de la CInor contre 13 % sur La Réunion). Les activités récréatives et de loisirs sont à l'origine de 500 emplois touristiques : ce secteur regroupe ainsi 17 % des emplois touristiques de l'intercommunalité, contre 12 % au niveau régional.

Entre 2011 et 2018, 450 emplois touristiques supplémentaires sont enregistrés à la CInor (+ 17 %), essentiellement dans les services aéroportuaires et les locations de voitures. La hausse du trafic passagers en provenance

et à destination de La Réunion en est à l'origine ; il est passé de 2,09 millions en 2010 à 2,39 millions en 2017 (+ 15 %).

À la CInest et à la CASud, le poids de l'emploi touristique est beaucoup plus modeste, de l'ordre de 2,5 % dans chacune de ces intercommunalités, soit respectivement 750 et 600 emplois. À la CInest comme à la CASud, ce sont les activités liées aux transports intérieurs qui induisent le plus d'emplois touristiques. ■

Sources

Les données concernant l'emploi salarié sont issues de la source Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) au 31/12/2010 et du Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) au 31/12/2017. Ce dernier fichier, qui se substitue désormais au dispositif Clap, constitue une mise en forme du fichier annuel « Tous salariés » (anciennement « DADS grand format »).

Pour les non-salariés, les données proviennent de la base « Non-salariés » (BNS) aux 31/12/2017 et 31/12/2010, constituée à partir d'informations fournies par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). La BNS intègre l'ensemble des entrepreneurs individuels (y compris auto-entrepreneurs) et les gérants majoritaires et sociétés à responsabilité limitée. Les conjoints et les aides familiaux ne font pas partie du champ. Les données du recensement de la population 2010 et 2017 ont également été mobilisées.

Les données de l'enquête Budget des familles 2011 et 2017 à La Réunion ont été utilisées pour mesurer l'évolution des dépenses moyennes des ménages réunionnais dans les restaurants, cafés ou assimilés, sur place ou à emporter.

Dans cette étude, les emplois touristiques sont millésimés 2011 et 2018 car s'appuyant sur des sources d'emploi aux 31/12/2010 et 31/12/2017.

Méthode

Cette étude s'appuie sur une méthodologie nationale développée par l'Insee et qui a été mise en œuvre dans le cadre d'une publication sur les emplois touristiques salariés à La Réunion en 2011 (*Pour en savoir plus*). Cette publication de 2020 actualise l'étude précédente, en élargissant le champ de l'emploi touristique aux non-salariés.

Comme pour la publication précédente, des adaptations ont été faites localement vis-à-vis de la méthodologie nationale, en lien avec l'Île de La Réunion Tourisme, pour tenir compte des spécificités réunionnaises. Entre l'étude publiée précédemment et cette étude-ci, des adaptations complémentaires ont été réalisées, par exemple en termes d'activités considérées comme plus ou moins touristiques. De fait, l'emploi salarié en 2011 a été réévalué pour tenir compte de l'évolution de la méthode. Les évolutions entre 2011 et 2018, calculées en 2020, ont été mesurées à méthodologie constante.

Les emplois touristiques salariés et non salariés considérés ici sont directement générés par la fréquentation touristique. De ce fait, sont exclus les emplois indirects ou induits, par exemple la construction ou l'aménagement d'hôtels. La fréquentation touristique s'entend au sens large : elle concerne aussi bien les touristes extérieurs que les touristes résidents, les touristes de loisirs que les touristes d'affaires.

Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères : l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés.

Les activités économiques sont réparties en cinq groupes en fonction de leur lien avec le tourisme : activités 100 % touristiques (par exemple l'hôtellerie ou les transports intérieurs hors transports réguliers de voyageurs), fortement touristiques (par exemple la restauration), moyennement touristiques (commerces non alimentaires, bien-être, etc.), faiblement touristiques et non touristiques. Ce classement a été élaboré en s'appuyant sur une méthodologie nationale, qui a été adaptée localement par les partenaires de l'étude aux spécificités de l'île (en particulier, des saisons touristiques nettement moins marquées qu'en métropole). Les communes ont également été classées en fonction de leur niveau d'équipement lié au tourisme, à partir d'indicateurs comme l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, en hôtels et autres hébergements touristiques.

En fonction du type de commune et du groupe d'activités, c'est tout l'emploi salarié des secteurs concernés ou une partie seulement de cet emploi qui constitue l'emploi touristique.

Pour les aéroports et services aéroportuaires, 40 % des emplois ont été considérés comme touristiques.

L'emploi non salarié lié au tourisme dans chaque secteur a quant à lui été estimé sous l'hypothèse d'une part d'emplois non salariés tournés vers le tourisme identique à celle évaluée pour l'emploi salarié.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédacteur en chef :
Ravi Baktavatsalou

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Ah-Son D., Poley N., « *Conjoncture du tourisme au 3^e trimestre 2020 - L'activité se redresse ponctuellement en juillet-août* », *Insee Flash La Réunion* n° 189, décembre 2020 ;
- « *Étude de suivi de la demande touristique locale à La Réunion en 2019* », IRT, mars 2020 ;
- « *2019 – Fréquentation touristique* », *Tourisme Infos*, IRT, avril 2020 ;
- Perrain D., « *Compte satellite du tourisme 2010 - La clientèle locale, soutien du tourisme réunionnais* », Cerom, août 2015 ;
- Ah-Woane M., « *Peu d'emplois touristiques mais un potentiel à développer* », Cerom, décembre 2012.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Île de La Réunion Tourisme. Le programme d'action FEDER 2020 de l'Île de La Réunion Tourisme est cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion.

